

## **Convocation du Conseil Municipal**

Le 28 janvier deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué pour le  
lundi 09 février 2015 à 20h00

### **Ordre du jour :**

- . Comptes administratifs 2014.
- . Concours départemental Race Salers 2015.
- . Projet d'aménagement des terrains des « Buges ».
- . Adhésions à l'EPF-Smaf.
- . Tarif salles Saviloisirs.
- . Projet Espace détente : étude de faisabilité.
- . Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE**

\* \* \* \* \*

### **Séance du 09 février 2015**

L'an deux mille quinze le neuf février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

**Présents:** MM. CHASSAIGNE François, JOUBERT, GACHON, HERITIER, DEROSSY, BARRY, COMBRIS, POURCHER, DELAPORTE, GRAEL-BOIVIN, ALCALAY-RIOUX, MENAGER, CAMBRAY, MONTALBANO.

**Absent excusé :** M. André CHASSAIGNE.

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

### **Comptes administratifs communal 2014**

Résultats du compte administratif arrêté le 31 décembre 2014, d'après le registre de comptabilité communale et le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Section de fonctionnement :

Recettes : 713 583,75 €

Dépenses : 583 065,66 €

Section d'investissement :

Recettes : 528 325,14 €

Dépenses : 408 131,78 €

Excédent de fonctionnement : 130 518,09 €

Excédent d'investissement : 120 193,36 €

Affectation des résultats : compte 002 : 130 518,09 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2014.

## **Comptes administratifs des budgets annexes.**

### Service de l'assainissement :

Excédent de fonctionnement : 24 578,87 €  
Excédent d'investissement : 558,36 €  
Affectation des résultats : compte 002 : 15 137,23 €                      compte 1068 : 9 441,64 €

### Animation Touristique :

Excédent de fonctionnement : 7 659,65 €  
Excédent d'investissement : 14 363,58 €  
Affectation des résultats : compte 002 : 3 023,23€                      compte 1068 : 4 636,42 €

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Excédent de fonctionnement : 1075,91 €

## **Concours départemental race Salers 2015**

Le conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 8000 € au Syndicat des éleveurs Salers du puy-de-Dôme pour l'organisation du concours le 29 août 2015 et la somme de 2000 € à l'association Vivre à Saint-Amant qui porte cette manifestation.

## **Projet d'aménagement des terrains des « Buges »**

La commission Projet d'Avenir constituée de tous les conseillers municipaux va étudier, en concertation avec le Parc Naturel Livradois Forez l'aménagement de ce terrain.

## **Adhésions EPF-Smaf**

Monsieur le Maire expose :

- le syndicat intercommunal à vocation unique « **Assainissement des Bords de Sioule** » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
- la communauté de communes **Entre Allier et Bois Noirs** (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- la commune de **Saint-Pierre-La-Bourlhonne** (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

## **Tarifs SAVILOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la convention de délégation de service public entre la commune, délégant, et la Société Publique Locale Saviloisirs, délégataire, qui stipule que les tarifs à appliquer aux usagers sont proposés par la Société délégataire et doivent être approuvés par l'assemblée délibérante du délégant.

Lors du conseil municipal du 27 novembre les tarifs des salles n'ont pas été augmenté.

La société publique locale propose de leur appliquer un taux d'augmentation de 2 %, soit :

### **Location salle culturelle**

<b>Prix de la salle culturelle</b>	<b>Public</b>	<b>Salle complète</b>	<b>Bar- sanitaires-hall</b>
ST-AMANT-R-S	Associations, collectivités	104,00 €	51,00 €
	Particuliers	207,00 €	
HORS ST-AMANT-R-S	Associations, collectivités	256 € (1 jour)	76,50 €
	Particuliers	380 € (2 jours)	
		124 € par journée supplémentaire	
		62 € par 1/2 journée supplémentaire	

Salle régie de la salle culturelle: 104 € mensuel.

### **Groupes artistiques:**

de 1 à 5 jours	50,00 €
de 6 à 15 jours	42,00 €
16 jours et plus	33,00 €

### **Location salle d'accueil:**

Location hors sac: 23 €

Location à la journée ou à la soirée: 65 €

Location 2 jours: 114 €

49 € seront appliqués par jour supplémentaire

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide qu'ils sont applicables en TTC à compter du 1er mars 2015.

### **Construction de la ressourcerie**

François CHASSAIGNE informe le Conseil municipal que le projet, porté par la communauté de communes, est confronté à 2 difficultés techniques :

- Le raccordement au réseau d'eau potable : il s'avère que cette construction ne peut être alimentée par le SIAEP de La Faye car le débit est insuffisant et l'installation d'un porche de stockage et d'un surpresseur reviendrait à 15 000 ou 20 000 € supplémentaires.

La solution serait donc de se raccorder au réseau du Monestier.

- L'assainissement : une option a été mise dans le marché de travaux pour un assainissement individuel, le bâtiment n'étant pas dans le périmètre de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas étendre le plan de zonage d'assainissement de la commune pour raccorder cette construction car, déjà à l'intérieur du zonage actuel, certains immeubles ne sont pas raccordés. De plus, les délais pour obtenir l'extension sont incompatibles avec les délais de construction (ouverture de la ressourcerie fin 2015).

## Questions diverses

Augmentation de la contribution des communes au Parc : La contribution passe de 1,50 € à 2 €.

Le Conseil municipal prend acte sachant que cette contribution n'avait pas augmentée depuis 2003 et suggère une augmentation réduite mais régulière.

Demande d'achat d'un vidéo projecteur alternatif par l'école primaire. Le conseil municipal propose d'inscrire au Budget Primitif 2015 la somme de 2000 €.

### Emplois communaux :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- du renouvellement des contrats d'accompagnement dans l'emploi de Mme Marie-Thérèse HOARAU sur un poste à l'école primaire (garderie – cantine) pour 1 an et de Mme Clarisse VALADAS sur un poste d'accueil au secrétariat de mairie pour 6 mois.
- D'une embauche pour le remplacement de Mme Sandrine CHAMARET qui assurait la cantine, les TAP et la garderie du soir. Le candidat devra avoir le BAFA ou de l'expérience professionnelle pour l'accueil d'enfants.
- De la création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts et du petit patrimoine. Il devra avoir le permis de conduire pour utiliser les véhicules communaux, ainsi qu'un minimum d'expérience en espaces verts et en entretien de bâtiments.

### Courriers :

Le maire fait part au Conseil municipal des courriers reçus en mairie :

- De Mme Danielle MARTINIE concernant la création d'une monnaie locale "Doume" à laquelle est affiliée Mme Isabelle ROUX, maraîchère.
- De 3 personnes Electros Hyper sensibles qui souhaitent l'aménagement d'une ouverture des lieux publics (mairie-médiathèque) sans téléphones portables. Le Maire va fixer une rencontre.
- Des réclamations relatives au déneigement communal.